



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université



La décision unilatérale *en droit administratif* *français et taiwanais*

mercredi 28 juin 2023 | 8h00 à 18h00

Salle 16 (à côté de la salle des Actes) **Bâtiment Pouillon**

CHEN Chun-Sheng	LOMBARD Frédéric
CHANG Heui-Tung	BOUILLON Henri
CHEN I-Ting	DEGUERGUE Maryse
TSAI Yi-Chung	LAMI Arnaud
	PONTIER Jean-Marie
	ROUX André

Dans tous les pays, les autorités publiques ont à leur disposition une Administration, composée de structures diverses, et qui est un instrument pour elles en vue d'exercer leurs fonctions. L'administration est relativement développée, parfois très importante, dans la plupart des Etats, elle est source d'une production de normes de valeur juridique variable mais dont certaines affectent directement les citoyens. La décision administrative unilatérale, qui peut porter des dénominations variables selon les pays, est une expression normative privilégiée de l'action publique des autorités publiques et de l'administration elle-même. Cela vaut pour la France, mais également pour d'autres pays, dont Taïwan. Les Français connaissent aujourd'hui un peu mieux ce pays qu'auparavant, en raison, notamment, de ses productions dans le domaine électronique, aujourd'hui, des semi-conducteurs. Taïwan s'est principalement inspiré du modèle allemand, mais également, pour une partie, du modèle français, sur le plan des institutions politiques comme sur celui du droit administratif. Une confrontation de points de vue a été souhaitée, sur la question de la décision administrative unilatérale, par des universitaires taiwanais avec lesquels des membres du CRA ont établi des relations, dans le cadre d'une rencontre à Aix-en-Provence.



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université



La *décision unilatérale* en droit administratif *français et taiwanais*

mercredi 28 juin 2023 | 8h00 à 18h00

Salle 16 (à côté de la salle des Actes) **Bâtiment Pouillon**

CHEN Chun-Sheng	LOMBARD Frédéric
CHANG Heui-Tung	BOUILLON Henri
CHEN I-Ting	DEGUERGUE Maryse
TSAI Yi-Chung	LAMI Arnaud
	PONTIER Jean-Marie
	ROUX André

09h00 Accueil café

09h15 Ouverture

Frédéric LOMBARD, *Directeur du CRA*

09h30 Jean-Marie PONTIER,

La notion de décision administrative unilatérale

10h00 Maryse DEGUERGUE,

*Décision administrative et acte de droit souple
en droit français*

10h30 Chun-Sheng CHEN,

*L'application du droit souple pendant la crise sanitaire
du Covid-19. Les exemples de Taïwan et du Japon*

11h00 Arnaud LAMI,

La codécision en matière universitaire et hospitalière

11h30 Débat

12h30 Déjeuner

14h30 Heui-Tung CHANG,

*Le pouvoir réglementaire et son contentieux
en droit taïwanais*

15h00 André ROUX,

*La validation des actes administratifs
par le Conseil constitutionnel*

15h30 Henri BOUILLON,

Le déclin de la décision unilatérale

16h00 Pause café

16h30 Yi-Chung TSAI,

*Le pouvoir discrétionnaire et la décision unilatérale
en France et à Taïwan*

17h00 I-Ting CHEN,

*L'acte unilatéral dans les marchés publics
en France et à Taïwan*

17h30 Débat

